



DOSSIER DE PRESSE

Schéma de transition énergétique (STENC 2.0)

Christopher Gyès, membre du gouvernement chargé de la transition énergétique et des énergies renouvelables, a animé une table ronde sur la transition énergétique du territoire, vendredi 3 juin à la Station N. À l'ordre du jour de cette rencontre qui a réuni les acteurs économiques et institutionnels : l'actualisation du schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC 2.0) et ses applications sectorielles.

Le STENC voté en 2016 avait une durée de validité de cinq ans et devait par conséquent être mis à jour. Cette révision était nécessaire car, malgré les succès réels obtenus grâce à la politique publique du STENC de 2016 (certains des objectifs ont été atteints avec cinq ans d'avance), les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté en volume et l'énergie de la Nouvelle-Calédonie conserve un caractère très carboné.

- 96,9 % de l'énergie consommée en Nouvelle-Calédonie est importée, et ces importations sont composées de combustibles fossiles (charbon et produits pétroliers) ;
- 80 % de l'électricité calédonienne est produite à partir d'énergies fossiles importées (fioul et charbon principalement).

Pour permettre cette réactualisation, une première table ronde sur la transition énergétique et économique s'était tenue le 10 juin 2021 avec les acteurs économiques et institutionnels. En complément, une phase de consultation publique a été mise en place. Elle s'est déroulée, en ligne au quatrième trimestre de 2021. La Direction mines industrie et énergie (DIMENC) et l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) ont traité la totalité des retours. L'ensemble de ces travaux a permis de préciser le nouveau schéma de transition énergétique.

La seconde table ronde organisée par le gouvernement, vendredi 3 juin, a donc pour objet de présenter les travaux règlementaires menés depuis un an pour la mise en œuvre du futur

STENC et d'échanger sur ses futures applications sectorielles, notamment celle faisant écho au récent accord-cadre signé avec le secteur de l'industrie métallurgique.

L'objectif global du STENC 2.0

Le gouvernement a l'ambition de faire de la Nouvelle-Calédonie un modèle en matière de transition énergétique et de développement durable. La politique de transition énergétique de Nouvelle-Calédonie vise l'autonomie énergétique du territoire. L'objectif global est d'atteindre d'ici à 2035 la réduction minimum de 70 % des gaz à effet de serre comparativement à 2019. Il sera atteint par l'arrêt des centrales thermiques au fioul et au charbon en Nouvelle-Calédonie, le déploiement des énergies renouvelables à destination du secteur de la métallurgie et la transformation du parc de véhicules routiers.

Les ambitions et les enjeux

Les ambitions prioritaires de la nouvelle version correspondent aux secteurs d'activités les plus émetteurs de GES en Nouvelle-Calédonie (industrie, transport, bâtiment, collectivités et particuliers).

Trois ambitions ont été fixées d'ici à 2030 :

1 : Verdir l'industrie minière et métallurgique

Objectif 2030 : Taux de pénétration des énergies renouvelables de minimum 50 % dans le mix énergétique métallurgie.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a signé un accord-cadre, le 24 mai 2022, avec la province Sud, la SLN, Prony Resources et Enercal, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la production de ferronickel tout en accédant à une énergie compétitive. L'accord prévoit la mise en production de 1000 MWc supplémentaires d'énergies renouvelables sur une période de 10 ans, soit 100 MWc par an.

2 : Développer la mobilité décarbonée

Objectif 2030 : 18 500 véhicules 100 % électriques minimum en circulation et 50 % des nouvelles ventes de véhicules.

3 : Accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne

Objectif 2030 : Baisse de 30 % minimum de la consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire comparativement à 2019.

Ces trois ambitions répondent aux huit enjeux stratégiques suivants :

1. Favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte qui se définit comme un mode de développement économique respectueux de l'environnement, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone, socialement inclusif, soutenant le potentiel d'innovation et garant de la compétitivité des entreprises ;

2. Construire une économie décarbonée et compétitive, au moyen du développement des énergies renouvelables, du soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la mise en place d'instruments de coordination des politiques territoriales ;
3. Orienter le système électrique vers une plus forte décentralisation afin d'accélérer la transition énergétique tout en favorisant la solidarité ;
4. Assurer la sécurité d'approvisionnement et réduire la dépendance aux importations ;
5. Maintenir un prix de l'énergie compétitif et permettre de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs ;
6. Préserver la santé humaine et l'environnement en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre;
7. Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources ;
8. Lutter contre la précarité énergétique.

Le programme

7 h 45	Accueil
8 h 00	Bilan et perspectives de la transition énergétique (DIMENC)
8 h 20	Décarbonation industrielle, la parole aux métallurgistes (SLN-PRNC)
8 h 40	Transition énergétique et adaptations réseau, focus sur le projet de Station de transfert d'énergie par pompage (STEP) (Enercal)
8 h 55	Éco mobilité - bilan et perspectives (ACE)
9 h 05	Performance énergétique des bâtiments et maîtrise de la demande d'énergie (Synergie)
9 h 15	Questions-réponses et conclusions
10 h 00	Fin

* *
*